



16ème législature

Question N° : 18180	De Mme Valérie Bazin-Malgras (Les Républicains - Aube)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Réintégration des médecins Padhue	Analyse > Réintégration des médecins Padhue.
Question publiée au JO le : 28/05/2024 Date de changement d'attribution : 04/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation des praticiens à diplôme hors Union européenne (Padhue). En effet, ces médecins étrangers participent activement au fonctionnement des hôpitaux, certains depuis de nombreuses années. Or depuis l'arrivée à échéance le 31 décembre 2023 du régime dérogatoire qui leur permettait jusqu'alors d'exercer sous divers statuts, ils doivent réussir des « épreuves de vérification des connaissances » (EVC), pour pouvoir bénéficier d'une autorisation d'exercice pleine et entière. Or il semble que les modalités pratiques de ce concours ne répondent pas aux attentes des services de santé : notamment en ce qui concerne un nombre de postes insuffisant et des délais pour se présenter à l'examen beaucoup trop long. C'est pourquoi elle lui demande de lui indiquer quelles sont les mesures qu'elle entend mettre en œuvre pour accélérer la réintégration des médecins « Padhue » dans le contexte difficile d'accès aux soins que connaît la France.